

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.844.2010.TREATIES-8 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE À LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, DE 1979, RELATIF AUX
POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

AARHUS, 24 JUIN 1998

ENTRÉE EN VIGUEUR DES AMENDEMENTS AUX ANNEXES V ET VII DU PROTOCOLE¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Les amendements aux Annexes V et VII du Protocole ont pris effet le 13 décembre 2010 pour toutes les Parties au Protocole, sauf pour la République tchèque et le Canada qui ont soumis des notifications, conformément au paragraphe 5 de l'article 14 du Protocole qui se lit comme suit :

« 5. Conformément au paragraphe 5 de l'article 14, toute Partie qui n'est pas en mesure d'approuver un amendement aux annexes V ou VII en donne notification au Dépositaire par écrit dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la communication de son adoption. Une Partie peut à tout moment substituer une acceptation à sa notification antérieure et, après le dépôt d'un instrument d'acceptation auprès du Dépositaire, l'amendement à cette annexe prend effet à l'égard de cette Partie. »

Le 20 décembre 2010



¹ Voir notification dépositaire C.N.554.2010.TREATIES-2 du 14 septembre 2010 (Amendements aux Annexes V et VII).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.